

Rapport n°5 :**Prix PEPITE Tremplin 2018**

Rapporteur (s) :	Michel de LABACHELERIE, Vice-président Recherche et projets structurants
Service – personnel référent	Fabienne BADET - Service FRI / Entrepreneuriat Etudiant
Séance du Conseil d'administration	15 Novembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Créé en 2014 par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et organisé en partenariat avec la Caisse des Dépôts, le Prix « PEPITE Tremplin pour l'Entrepreneuriat Etudiant » est l'une des actions phares du Plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Il a pour objectif d'encourager et de soutenir les projets de création d'entreprises chez les étudiants et les jeunes diplômés, en récompensant les meilleurs projets innovants issus des PEPITE. Une cinquantaine de projets seront récompensés par un jury national, avec des prix allant de 5 k€ à 20 k€.

En Bourgogne-Franche-Comté, 4 projets ont été retenus par le comité de sélection composé de la DRRT BFC, la Caisse des dépôts, la Région, Bpifrance, le Réseau Entreprendre, l'incubateur DECA-BFC, des entrepreneurs et des enseignants, ainsi qu'un accessit :

- Laura BOULEY pour le projet KEFLORE, jus de fruits exotiques fermentés sans lactose pour les personnes soucieuses de leur santé,
- Emmanuel FOURAULT pour le projet CUIR MARIN DE FRANCE, cuirs de poisson fabriqués avec un procédé de tannage végétal respectueux de l'environnement,
- Nicola VOJT, pour le projet WAVENS, hoverboard amphibie,
- Nicolas ARNAUD, pour le TONFIT, réseau social de sportifs et application de gestion des clubs sportifs,
- Tiffany MORET pour le projet PIQUOTI, agenda social en images au titre de l' « accessit ».

En 2018, l'évènement régional souhaité par le MESRI afin de réunir et de mettre à l'honneur les lauréats régionaux a été associé aux « 20 ans du concours I-LAB – aide à la création d'entreprises de technologies innovantes » ainsi qu'à la finale du concours « Chercheurs Entrepreneurs Challenges ». Il

a été organisé le 16/10/18 à la Maison Régionale de l'Innovation à Dijon en collaboration avec la DRRT BFC et le Groupe AEF INFO.

Une dotation à hauteur de 7100 € a été attribuée par le MESRI et la Caisse des dépôts pour l'organisation de la manifestation et le financement des prix aux lauréats. En 2018, le MEDEF BFC a également souhaité s'associer au financement des prix alloués aux lauréats régionaux à hauteur de 1 000 €. Cela représente donc une dotation totale de 8100 €.

Compte tenu du financement de la logistique de l'évènement par la DRRT BFC dans le cadre des « 20 ans d'I-LAB », la dotation a été affectée en totalité au financement des prix. Ceux-ci seront alloués sous forme de prise en charge de prestations d'accompagnement des projets des lauréats (et non en numéraire).

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :

- l'affectation du budget en totalité, soit 8100 €, sur les dotations aux lauréats régionaux du concours PEPITE Tremplin 2018 comme suit :
 - 7600 € attribués aux 4 lauréats sous forme de chèque-service,
 - 500 € attribué à un « accessit » sous forme de chèque service.
- le paiement des prestations :
 - aux 4 lauréats pour une valeur maximale de 1 900 € chacun,
 - au porteur de projet de l'« accessit » pour une valeur de 500 €.